

Assurance protection crédit

Protection pour tous vos types
de financement

La Capitale 
Assurance et services financiers





L'assurance protection crédit

Réalisez vos projets en toute quiétude

Vous venez d'obtenir le financement que vous souhaitez pour réaliser un projet qui vous est cher? Protégez votre financement en optant pour l'assurance protection crédit La Capitale, une protection complète qui peut vous éviter bien des tracas financiers en cas de décès ou d'invalidité. Vous et votre famille serez paisiblement à l'abri des événements imprévus qui pourraient compromettre votre sécurité financière.



Saviez-vous que... ?

Advenant un décès prématuré, **30% des familles avec enfants à charge** affirment qu'elles auraient de la difficulté à assumer immédiatement les dépenses courantes.

LIMRA, Canadian Families at Risk – Facts About Life 2007

Advenant un décès prématuré, **27% des familles** ne pourraient couvrir ces dépenses que pendant quelques mois.

LIMRA, Canadian Families at Risk – Facts About Life 2007

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) mentionne qu'environ 3% des maisons saisies le sont à la suite d'un décès tandis que **48% sont saisies à la suite d'une maladie grave.**

Life Letter, août 2004

Les emprunteurs ont trop souvent tendance à oublier que les dettes subsistent après un décès ou une invalidité. Ils n'ont pas encore l'habitude d'assurer tous leurs prêts, ce qui peut entraîner, dans l'un ou l'autre de ces cas, une situation financière difficile pour eux ou leurs proches.

L'assurance protection crédit La Capitale vous procure de l'assurance adaptée aux besoins de la personne et non en fonction d'un groupe d'individus comme le font souvent les institutions bancaires.

La prévoyance pour vous et votre famille

Il est facile d'être prévoyant et de se doter d'une protection rassurante. C'est ce que vous obtiendrez en choisissant d'assurer tous vos types de financements avec l'assurance protection crédit de La Capitale.

Simple, flexible, complète et facile à obtenir, ces protections s'adaptent aisément aux financements suivants :

- marge de crédit personnelle
- prêt et marge de crédit hypothécaires
- prêt personnel (automobile, bateau, véhicule récréatif, rénovations, études...)
- prêt hypothécaire commercial
- prêt agricole
- location automobile

Voici une gamme d'avantages et de caractéristiques offerte

- Une **assurabilité vérifiée** au moment de l'adhésion
- Lors de la réclamation :
 - une **prestation non intégrée** : ne tient pas compte d'autres prestations à recevoir, le cas échéant¹.
 - l'exemption de fournir une preuve de prêt¹
 - l'exemption de justifier votre revenu
 - la possibilité pour un preneur (individu) de nommer un autre bénéficiaire pour recevoir la rente mensuelle d'invalidité (assuré ou institution financière)
- Un contrat qui reste en vigueur même **si vous changez d'institution financière ou de mode de financement**
- Une **prime garantie** pour la durée de votre contrat
- Un choix entre un **capital assuré fixe ou décroissant**
- **En cas d'invalidité, un choix de durée** pour le versement de votre rente : 2 ans, 5 ans ou à l'expiration du contrat
- Le **remboursement des primes** du contrat en cas de perte d'emploi du preneur

1. Si vous avez fourni une preuve de prêt à l'émission et si le montant des rentes est inférieur ou égal à 2 000 \$.

De plus, l'assurance protection crédit vous offre la possibilité :

- de **modifier** votre type d'assurance
- de bénéficier des protections suivantes : **prestation en cas de perte d'autonomie totale** et **prestation anticipée de décès**
- de demander une **rente d'invalidité** pour votre conjoint au foyer
- d'obtenir l'**avenant Source**, un revenu mensuel pour vos proches
- d'obtenir l'**assurance maladies graves temporaire fixe 10, 20, 25, 30 ou 35 ans**
- d'**échanger le terme du contrat** pour un terme plus long pendant les 5 premières années sans preuve d'assurabilité²

Consultez votre conseiller ou conseillère en sécurité financière afin d'en connaître davantage sur l'assurance protection crédit et d'établir vos besoins de protection en ce qui a trait à votre financement.

*Protéger
le financement
des projets qui vous
tiennent à cœur*



2. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.



VALORISER L'ESSENTIEL

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour connaître les nombreux avantages des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.

lacapitale.com

Ce document n'est pas un contrat. Il ne donne qu'un aperçu de la protection. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assureur de l'administration publique inc.

K039 (03-2020)



100 %